

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération

n°70 -2026

Point 5.11.3.1

Point 5.11.5 de l'ordre du jour

Capacités d'accueil en 2ème année de 1er cycle MMOP pour l'année universitaire 2026/2027

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément au code de l'éducation, en lien avec la réforme de l'accès aux études de santé, les capacités d'accueil en deuxième année des formations de santé (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie) relèvent dorénavant de chaque université et sont établies en concertation avec l'ARS.

Le numerus apertus tient compte des besoins de santé et d'accès aux soins du territoire et de la capacité de former de chaque faculté (ressources bâtementaires, terrains de stage, capacité d'encadrement).

Les chiffres s'appuient sur les objectifs nationaux pluriannuels des professionnels à former déterminés par l'arrêté ministériel.

Capacité d'accueil en DFG ouverte pour septembre 2026	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	TOTAL
L1 SpS	189	22	48	86	345
L2 parcours santé et SpS *	88	11	22	40	161
L3 parcours santé et SpS *	11	1	4	5	21
Autres passerelles >=300 ECTS ou diplômes paramédicaux	15	2	5	9	31
Etrangers hors UE à comptabiliser dans les contingents 60, 120, ou > 180 ECTS, selon les modalités votées	0	0	0	0	0
Capacité en DFG (hors convention)	303	36	79	140	558
Luxembourgeois	12	0	2	0	14
Convention autre faculté (Antilles)	0	0	2	0	2
Capacité en DFG – Total	315	36	83	140	574

* Au moins 30 % des places sont réservées à des étudiants ayant validé au moins 120 crédits ECTS

Si des places prévues pour les L2 (après 120 ECTS) ou pour les L3 (après 180 ECTS) ne sont pas pourvues après les choix définitifs des contingents concernés, elles seront reversées pour les étudiants de la L1SpS de façon à ne perdre aucune place.

La possibilité est offerte par arrêté, sur proposition au Ministère, d'accorder des places sur la liste complémentaire établie lors du jury des entrants via passerelles.

Le 17 mars 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil en 2ème année de 1er cycle MMOP pour l'année universitaire 2026/2027.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

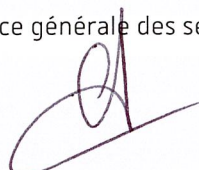
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT